

Gestion des déchets

- Déchets d'exploitation
- Déchets de déconstruction et de chantier

Sites pollués



Déconstruction du site industriel Bobst à Prilly (2014)



Déchets d'exploitation

- Quels sont les déchets qui vont être produits à long terme par l'installation ?
- Quels sont les problèmes posés ?
- Quelles sont les solutions possibles pour réduire ces déchets, les collecter, les stocker ?
- Quelles sont les filières prévues ou à prévoir pour les traiter selon la législation ?

Base légale CH : OLED (Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets, dès 1.1.2016; remplace OTD, Ordonnance sur le traitement des déchets)



Principes

1. Lavoisier : "rien ne se crée, rien ne se perd",

.....mais les éléments peuvent se transformer.

Idem pour les processus de production

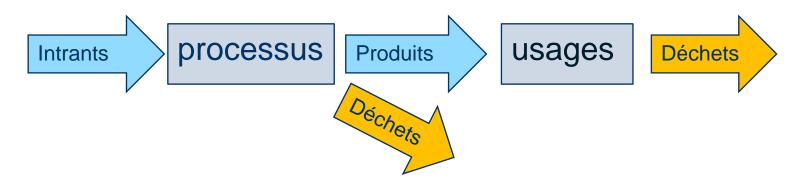
- ⇒ Identifier les éléments critiques du processus
- ⇒ Tenter de faire un bilan des éléments critiques
 - ⇒ Qu'est ce qui entre?
 - ⇒ Qu'est ce qui sort en produit ?
 - ⇒ Qu'est ce qui sort en déchets ?
 - ⇒ Qu'est ce qui peut être/devenir critique ?

2. OLED (art 9): Dilution is not a solution

« Il est interdit de mélanger des déchets avec d'autres déchets ou quelque autre substance que ce soit si cette opération sert avant tout à réduire par dilution leur teneur en polluants et à les rendre ainsi conformes aux dispositions relatives à la remise, à la valorisation ou au stockage définitif.»



Bilan entrées - sorties



Bilan par éléments (si possible, si nécessaire) :

- ⇒ C : éléments carbonés
 - ⇒ les hydrocarbures peuvent se transformer en éléments plus toxiques en cas de combustion ou dégradation incomplète (HAP, benzène, toluène, etc.)
 - ⇒ ils finissent en général essentiellement sous forme de CO2
- ⇒ Métaux (Fe, Al, Zc) et métaux lourds (Pb, Cd, Cu, etc.),
 - ⇒ sont intégralement conservés
 - ⇒ peuvent sortir sous forme gazeuse (avec les fumées), puis se condenser, ou solides
 - ⇒ peuvent / doivent / devront être récupérés et recyclés

Certains polluants peuvent se former au cours du processus:

Combustion incomplète de Chlore et Carbone à basse température => dioxines



Exemple réel : 1 EIE du projet de l'usine Catrel à Moudon (1990) Une des premières études d'impact du canton de Vaud

Exemple-type du procédé "révolutionnaire" de traitement des déchets

1er projet : Transformer les déchets urbains en matériaux de construction

Arguments : "économie circulaire", les déchets sont à considérer comme des ressources, et peuvent être revalorisés dans la construction.

- Technique : broyage, «déferraillage» magnétique, mélange à une poudre ("secrète") à base de chaux/ciment, séchage, compression en "granulés" (pellets)
- Utilisation des granulés : intégration dans des briques en ciment pour la construction
- Avantages :
 - Briques plus légères, isolantes, économie de matière première
 - Plus d'incinération, de fumées, de scories à traiter, de déchets d'exploitation, récupération du fer
 - Beaucoup moins cher que l'incinération

Votre analyse?

Quels impacts possibles de l'usine ?



Exemple réel : 1 EIE de Catrel à Moudon (1990)

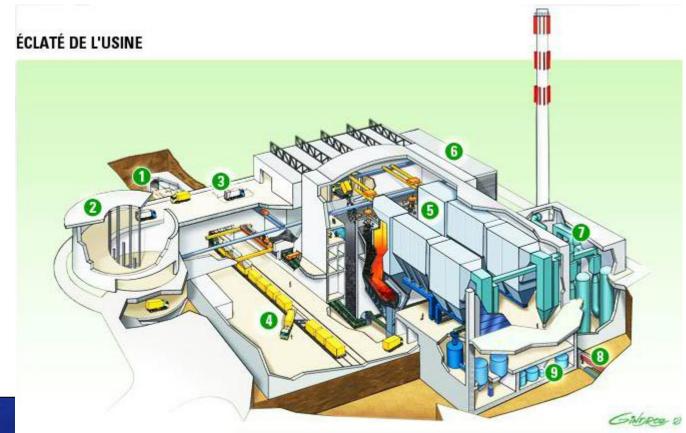
2e projet «Ecomat», même site: Transformer les déchets urbains en combustible de substitution pour cimenterie

Déchets -> broyage -> déferraillage -> extraction métaux non-ferreux -> chaulage / séchage -> production de granulés stables, stockés et utilisés comme combustible en cimenterie

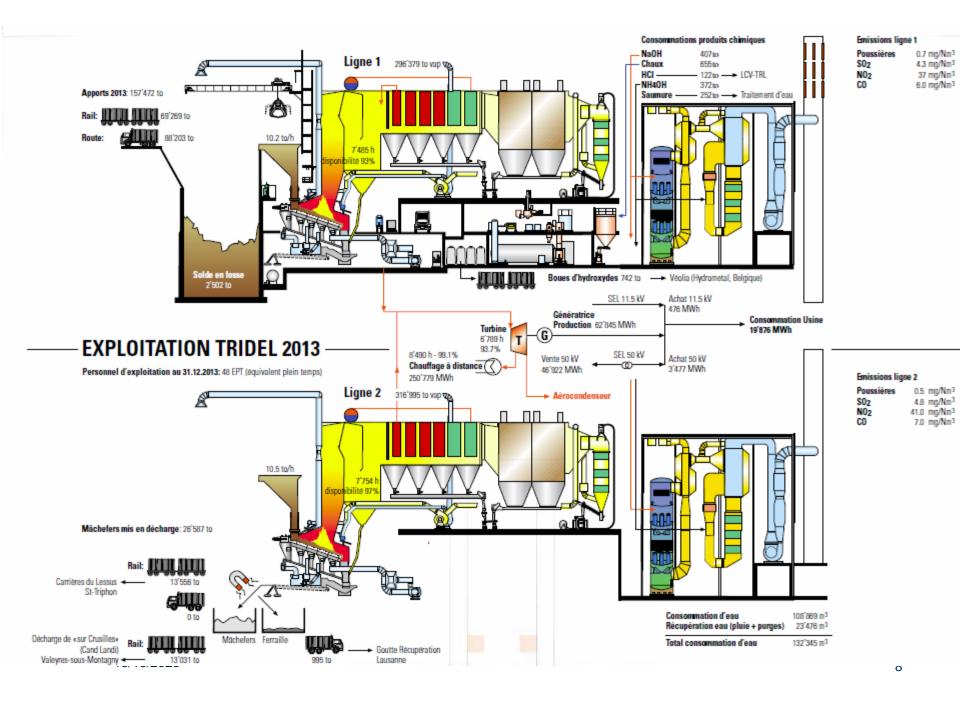
Votre analyse? Quels impacts possibles de l'usine?



Exemple 2 : TRIDEL, incinération des déchets









TRIDEL: entrées

Déchets processus

Air, eau

Des déchets: 157'000 to

COMPOSITION DES DÉCHETS		2013	%	
COMIT CONTION DES DECINETS		2013	/0	
Déchets ménagers et assimilés (OM)	to	89'831.28	57.1	Dive
Déchets industriels banals (DIB)to		41′904.05	26.6	
Déchets ménagers encombrants (DME)	to	5′301.21	3.4	
Déchets industriels (DI)	to	183.96	0.1	
Déchets industriels volumineux (DIV)	to	693.66	0.4	
Déchets confidentiels (CONF)	to	779.11	0.5	
Déchets d'hôpitaux et infectieux (HOP)	to	925.70	0.6	
Déchets de STEP (STEP)	to	1′104.23	0.7	
Déchets de bois (BOIS)	to	16′534.36	10.5	
Autres	to	214.83	0.1	
TOTAL	to	157′472.39	100.0	

⁺ de l'air : O₂ (utilisé, transformé) + N₂, CO₂ (pas transformés)

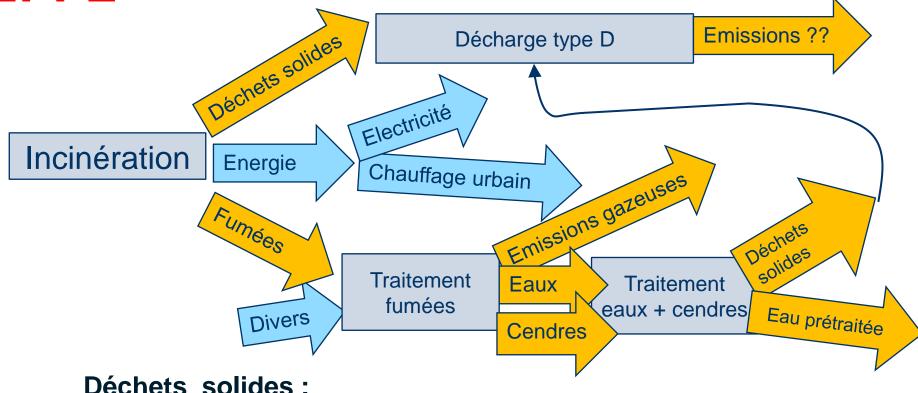
9

⁺ de l'eau + divers (pour traitement des fumées)

EPFL

Tridel: flux

10



Déchets solides:

RÉSIDUS D'INCINÉRATION ET DE TRAITEMENT

		2013	
Mâchefers (y compris cendres lavées)	to	26′587.32	17 %
Gâteaux de filtre-presse	to	742.28	0.6 %
Ferraille	to	994.77	
Résidus de sablage (sable + cendres)	to	100.88	
Résines de captation de mercure	to	-	
TOTAL	to	28'425.25	



Déchets, sites pollués

TRIDEL: sorties gazeuses

ABATTEMENT

ÉMISSIONS À LA CHEMINÉE - LIGNE 1

		UNITÉS	NORME OPAIR	EXIGENCE UE	VALEURS Garanties		EURS Rées le	_	APPORT)Pair	
						13.11.13 (1)	3.07.12 (1)	2013	2012	
Débit		Nm³/h				50'200	52'900			
Poussières		mg/Nm ³	10	10	5	0.7	0.6	-93%	-94%	
HCI	Acide chlorydrique	mg/Nm ³	20	10	5	1.6	0.34	-92.0%	-98.3%	
HF	Acide fluoridrique	mg/Nm³	2	1	0.5	<0.02	< 0.02	-99%	-99%	
SO ₂	Oxyde de soufre	mg/Nm ³	50	50	20	4.3	3.2	-91.4%	-93.6%	
NO ₂	Oxyde d'azote	mg/Nm ³	80	200	50	37	48	-53.8%	-40%	
NH ₃	Ammoniaque	mg/Nm³	5		5	0.053	0.057	-98.9%	-98.9%	
Hg	Mercure	mg/Nm³	0.1	0.05	0.05	0.014	0.0042	-86%	-95.8%	
Cd	Cadmium	mg/Nm ³	0.1	0.05	0.05	0.0007	<0.0005	-99.3%	-99.5%	
Pb + Zn	Plomb + Zinc	mg/Nm ³	1	0.5	0.5	0.037	0.096	-96.3%	-90.4%	
CO	Oxyde de carbone	mg/Nm³	50	50	25	6	4	-88%	-92%	
Dioxines		ngTE/Nm³	0.1	0.1	0.1	0.016	0.0071	-84%	-92.9%	

0.3 to/an



Analyses à faire pour l'EIE

Mais aussi pour n'importe quelle installation:

(pas seulement pour les installations de traitement des déchets)

Quels sont les produits entrant?

Quels sont les déchets produits pendant l'exploitation ? Combien ?

- Déchets de processus ?
- Déchets des employés (déchets urbains ou assimilés) ?
- Déchets médicaux, hospitaliers ? un cas très spécifique
- Déchets spéciaux ?
- Déchets confidentiels ?
- Comment en réduire les quantités ?
- Comment les recycler dans la production ?
- Quelles sont les filières d'élimination ?
- Quels sont les risques? Que peut-on proposer?



GESTION DES DECHETS DE DECONSTRUCTION ET DE CHANTIER

Avant: on démolissait, et on mettait les déchets en «décharges inertes»

Maintenant: on **déconstruit**, on sépare tout, on valorise tout ce qu'on peut et on réduit au strict minimum les résidus à mettre en décharge





Quelles sont les obligations légales ?

Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED)

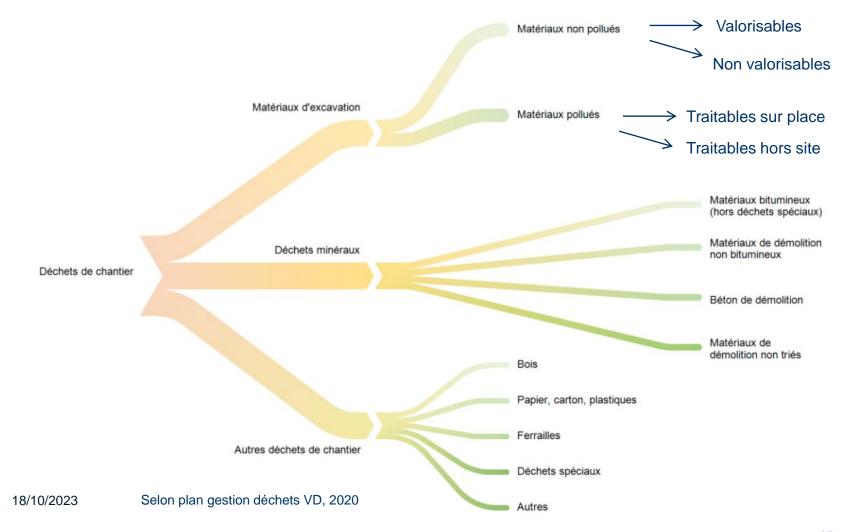
Art. 17.1 «Lors de travaux de construction, les déchets spéciaux doivent être séparés des autres déchets et éliminés séparément.

Le reste des déchets doit être trié sur le chantier comme suit :

- a. les matériaux terreux, ... décapés séparément
- b. les matériaux d'excavation et de percement non pollués...;
- c. les matériaux bitumineux de démolition, le béton, les matériaux non bitumineux de démolition des routes, les matériaux de démolition non triés, les tessons de tuiles et le plâtre, lesquels ... collectés séparément;
- d. les autres matériaux pouvant faire l'objet d'une valorisation matière, verre, les métaux, bois, et matières plastiques,collectés séparément;
- e. les déchets combustibles;
- f. les autres déchets.
- 2. Si les conditions d'exploitation ne permettent pas de trier les autres déchets de chantier sur place, ce tri doit être accompli dans des installations appropriées.
- 3. L'autorité peut exiger un tri plus poussé si cette opération permet de valoriser des fractions supplémentaires des déchets.



Catégories de déchets de chantier

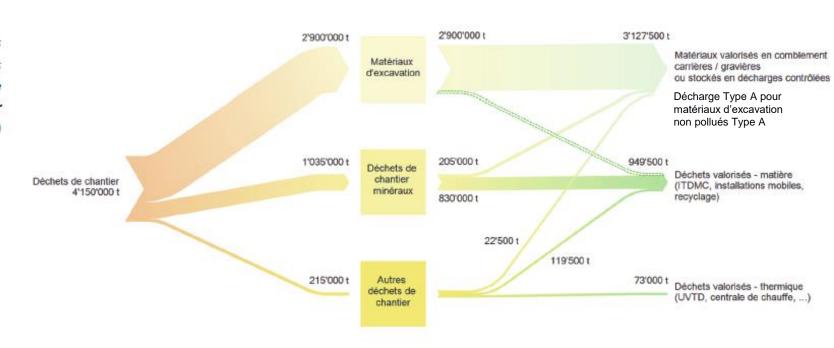




Situation dans le canton de Vaud

Déchets chantier (4'150'000 to/an) >> Déchets urbains (320'000 t/an, 424 kg/hab/an)

Filières d'élimination des déchets de chantier (2010-2013)



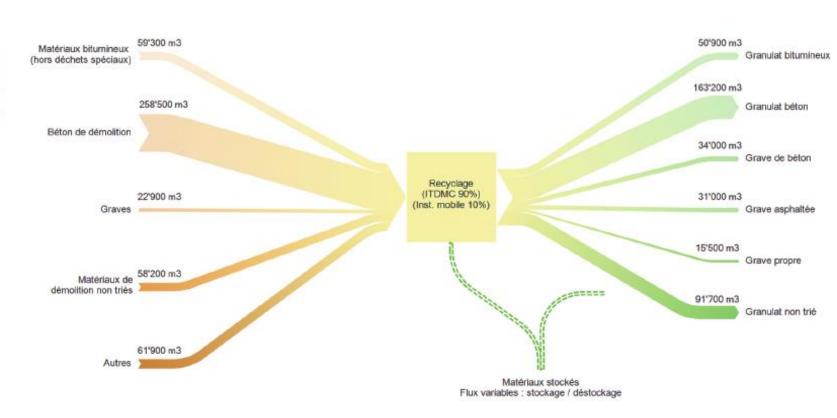
La plus grosse partie des déchets de chantier sont des matériaux d'excavation non contaminés

Source: Plan cantonal de gestion des déchets VD, DGE 2021



Matériaux minéraux: priorité au recyclage

Filière de valorisation des matériaux minéraux



Situation 2014 dans le canton de Vaud

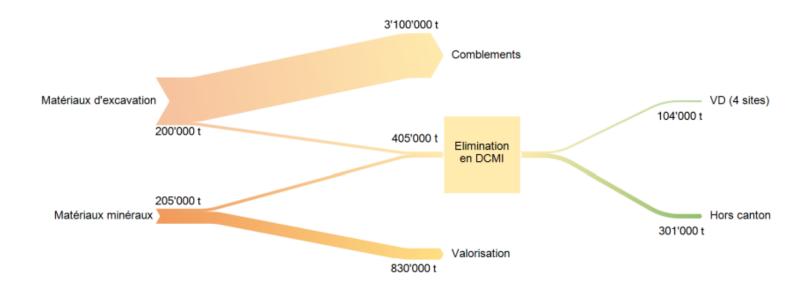
source : Plan cantonal de gestion des déchets, DGE, 2020



Elimination en DCMI (décharge type B)

Contrairement au passé, très peu de déchets de chantier sont stockés en décharge contrôlées pour matériaux inertes (DCMI):

- Résidus du tri
- Terres légèrement contaminées

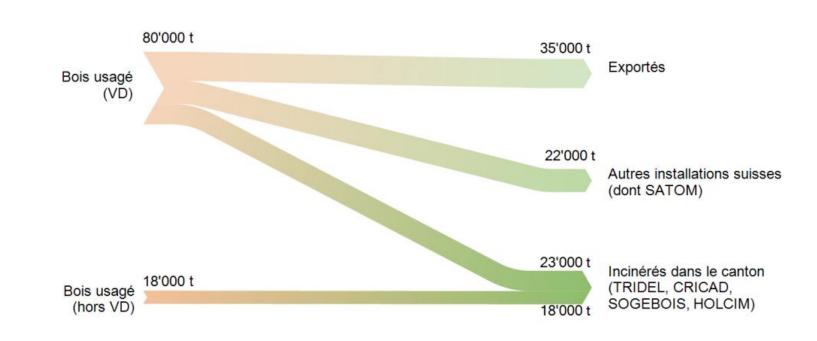


Source : Plan cantonal de gestion des déchets VD, DGE 2021





Bois usagé : valorisation matière ou thermique



Situation 2014 dans le canton de Vaud

Source : Pan cantonal de gestion des déchets, DGE, 2020

18/10/2023



<u>Déconstruction</u>: estimation de la production de déchet lors de chantier de déconstruction de bâtiments

Cubage SIA¹ [m³]	а
Facteur de production de déchets selon SIA	0.35
Volume de déchets [m³]	a x 0.35

Permet d'estimer le volume global, en m3

Catégories de déchets	Taux de répartition
Incinérables	30%
Bois	25%
Cartons	10%
Minéraux recyclables	10%
Minéraux non recyclables	10%
Métaux	10%
Autres (laine de verre, sagex, PE)	5%

Permet d'estimer le volume par catégorie, en m3

Catégories de déchets	Coefficient de foisonnement
Incinérables	2 à 4
Bois	2
Métaux	2 à 3
Minéraux recyclables / non recyclables	1.5

Rapport entre le volume des déchets et le volume des bennes nécessaires.

Source: Guide des déchets de chantiers, GESDEC, Genève, 2018



Chantier de <u>construction</u> : estimation de la production de déchet en fonction des constructions prévues

	Cubage norme SIA [m³]	Facteur de production de déchets selon SIA	Volume déchets [m³]	
Villa	b	0.045	b x 0.045	
Administratif/ Appartement	С	0.035	c x 0.035	
Parking/Halle	d	0.02	d x 0.02	
Total	b+c+d	-	b x 0.045 + c x 0.035 + d x 0.02	

Permet d'estimer le volume global, en m3

Catégories de déchets	Taux de répartition
Incinérables	30%
Bois	25%
Cartons	10%
Minéraux recyclables	10 %
Minéraux non recyclables	10 %
Métaux	10 %
Autres (laine de verre, sagex, PE)	5%
Autres (laine de verre, sagex, PE)	5%

Permet d'estimer le volume par catégorie, en m3

Source : Guide des déchets de chantiers, GESDEC, Genève, 2018

EPFL

Tâches pour RIE (construction et déconstruction)

Déterminer :

- Les catégories de matériaux attendues
- Les déchets spéciaux et dangereux: diagnostics amiante, PCB, métaux lourds, HAP des matériaux bitumineux
- Les volumes / quantités correspondantes
- Les concepts de dépollution des terrains
- Les filières de valorisation / traitement adaptées
- Les trafics correspondants
- Les propositions éventuelles pour réduire ou recycler

→ Élaborer un plan de gestion des déchets (SIA 430)







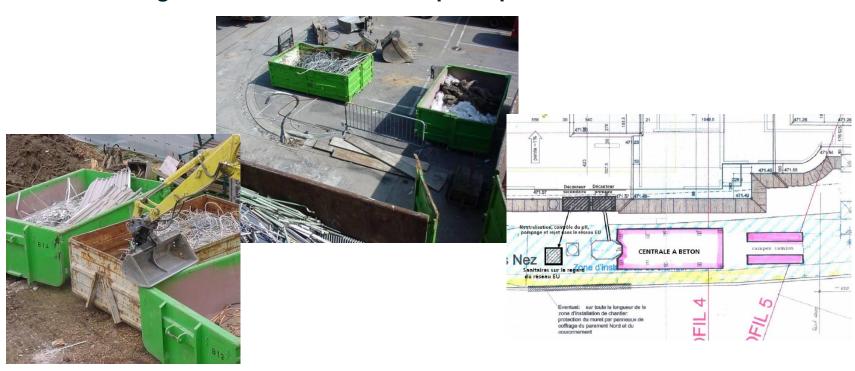
Plan de gestion selon la SIA 430

Sert de référence pour la mise en soumission et le contrat des entreprises

Définit le mode, l'ampleur et l'organisation du tri des déchets :

- Tri organisé sur place (bennes)
- Catégories de matériaux destinés à une installation de tri
- Catégories de matériaux pour lesquelles une évacuation commune est prévue
- Déchets à évacuer par l'entrepreneur lui-même

Réglemente les tâches et les responsabilités des intervenants cf. règlementations cantonales spécifiques





Exemple particulier: Forage de recherche de gaz naturel, Noville, 2010





Difficultés spécifiques d'un tel projet



- Bases légales peu adaptées, pas de base légale spécifique (D)
- Pas d'expérience concrète dans les services, ni dans le bureau
- Procédures et normes européennes non applicables

Technologie fortement dépendante des entreprises retenues

- Peu d'entreprises compétentes, aucune en Suisse ni en France
- Appel d'offres et choix de l'entreprise et de la technologie APRES
 RIE et autorisation de construire
- Nécessité d'adapter le projet et les autorisations en très peu de temps entre adjudication et début des travaux

Entreprises souvent très professionnelles, mais

- Aucune expérience des normes suisses (forcément)
- Concurrence internationale => confidentialité requise
- Toute documentation et expérience = européenne ou US (anglais ou allemand), peu utilisable en Suisse
- Parfois peu adaptées au niveau d'exigence suisse
- Marché suisse minuscule, peu d'intérêt à s'adapter...



25 | www.csd.ch



Déchets prévus dans le RIE :

- Forage exploratoire: -> déchets inconnus par définition
- Déchets dépendent de la technologie des entreprises non définies au stade de l'autorisation...



Les déchets attendus en phase de forage sont les suivants :

- Cuttings (morceaux de roche extraits du puits de forage) : 2'000 tonnes ;
- Boues de forage à l'eau : 1'000 m³;
- Boue sableuse: 1'200 m³;
- Boues de forage à l'huile : entièrement repris par l'entreprise responsable;
- Déchets de ciment : 100 m³ ;
- Déchets spéciaux : non définis à ce stade (env. 5 m³) ;
 - **Déchets standard de chantier** : bois (20 m³), métaux (10 tonnes), papier et cartons (10 m³), déchets urbains (100-200 m³).



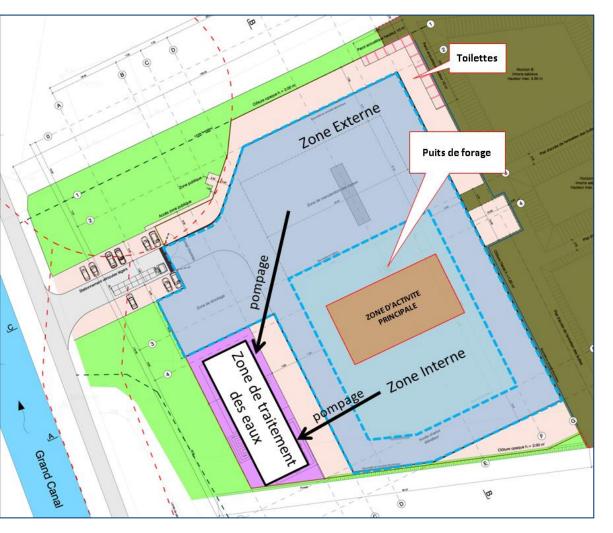
Concept de gestion des déchets proposé



- Site complétement étanché
- Stockage et contrôle intégral des eaux avant traitement / rejet
- 2 zones étanches séparées et sécurisée
 - Zone interne : travail, stockage
 - Zone extérieure : circulations
- Stockage en halle des déchets solides, échantillonnage et mesures avant décision de traitement
- Stockage sur site des déchets liquides, échantillonnage et mesures avant décision de traitement







Zone interne:

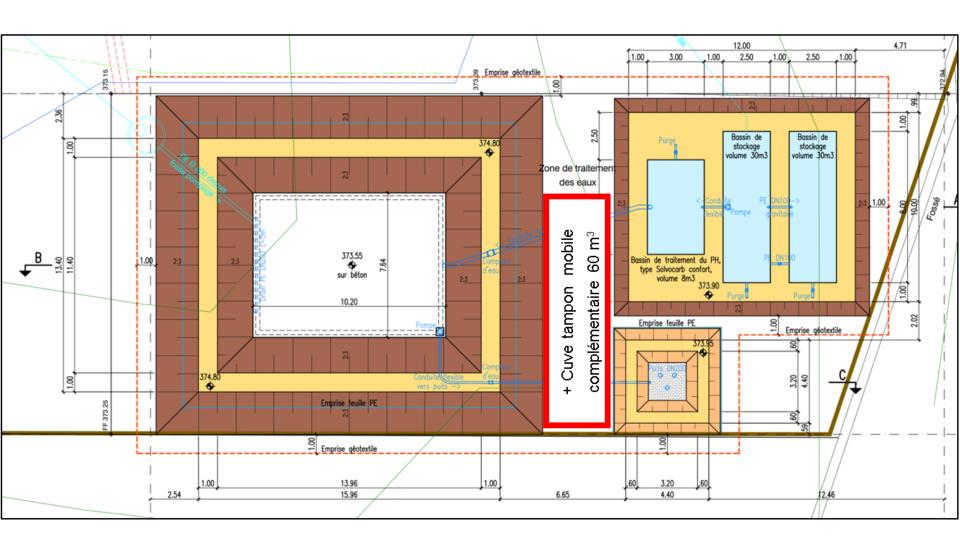
- Stockage des additifs, cuves de fabrication du liquide de stimulation, camions de pompage du liquide de stimulation, générateurs, etc.
- Impacts attendus : hydrocarbures, turbidité

Zone externe:

- Circulation des véhicules, silos, cuves/bennes de stockage des déchets, stockage des matériaux, etc.
- Impacts éventuels : turbidité



Zone de contrôle / stockage / traitement des eaux





Forage de Noville Retour d'expérience – déchets



- Cutting: liquides et non solides comme prévu
- Présence variable d'eau, de bentonite, de sels et de sucres (polymères), selon les profondeurs
- Importance du contrôle des intrants/adjuvants (plomb dans les argiles!)
- Peu de destinations adéquates, nécessité et difficulté d'un stockage provisoire, manque d'infrastructures adaptées en Suisse
- Production continue, stockage difficile
- Nécessite beaucoup de temps pour analyser et trouver des solutions (tests)



Sites pollués

- Problématique enjeux
- Bases légales suisses
- Types de contaminants
- Traitement, décontamination et extraction (partiel)
- Sites pollués et EIE



Bonfol: Structure de portance de l'enveloppe du chantier d'assainissement, CSD



Objectifs d'apprentissage

Base légale

Distinction site pollués – site contaminés

Savoir utiliser cadastre des sites pollués

Savoir trouver les références OLED



3 types de « sites pollués » (Osites, art. 2)

- Sites de stockage définitif (décharges)
 - 57 %
 - sites +- connus
 - dangers à analyser
- Aires d'exploitation (industrie, artisanat)
 - 38 %
 - sites mal connus
- Lieux d'accident
 - 5%
 - sites +/- connus dans les archives
- Nouveau (hors Osites): pollutions diffuses type dioxine (Lausanne), PFAS,...

Risques pour l'homme

Directs

- inhalation des gaz
- contacts cutanés
- ingestion

Indirects

- transfert par les eaux (souterraines, de surface, ..)
- accumulation et transfert par la chaîne alimentaire : végétaux, animaux -> homme



Sites pollués: bases légales suisses

LPE (Loi sur la protection de l'environnement, RS 814.01): les principes

- **Obligation d'assainir**: responsabilité au canton (art. 32c)
- « lorsqu'ils (les sites) sont à l'origine d'atteintes nuisibles ou incommodantes ou qu'ils risquent de l'être un jour»
- Réalisation d'un cadastre, par les cantons
- Principe du pollueur payeur (art.2 et 32d)
 - art. 2 : Principe de causalité: « Celui qui est à l'origine d'une mesure prescrite par la présente loi (art. 2, ou « de l'assainissement», art. 32d) en supporte les frais »
 - Pas complet: le détenteur du site peut être amené à prendre en charge une partie des frais
 - -> Utilité d'évaluer les risques avant achat
 - **Imprescribilité**: une spécificité dont les effets commencent seulement maintenant à être considérés
- **Financement** public des sites orphelins par une **taxe** sur la mise en décharge (art. 32e)



Sites pollués ou contaminés ?

OSites (Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués, RS 814.680): l'application

- Définition : Les sites contaminés = les sites pollués nécessitant un assainissement
- Cadastre des sites pollués:
 - Sites inscrits: pollution établie ou très probable
 - 2 catégories :
 - Sites pour lesquels on ne s'attend à aucune atteinte nuisible ou incommodante
 - = site pollué mais non contaminé, pas besoin d'assainissement
 - Sites pour lesquels il faut procéder à une investigation pour déterminer :
 - S'ils nécessitent une surveillance
 - S'ils nécessitent un assainissement



Sites pollués: bases légales (suite)

Investigations préalables:

Liste des priorités d'investigation

1. Investigation historique

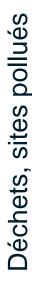
- Activités et événements dans le site
- Procédés ayant utilisé des substances dangereuses :
- -> Définition des lieux potentiellement pollués
- -> Définition des **substances** à rechercher
- -> Définition du **programme d'investigations** techniques et d'analyses: cahier des charges



- Forages, fouilles, échantillons sols, air, eau, etc.
- -> Définition des **types et quantités** de substances présentes
- -> Définition des risques **de dissémination** (eaux souterraines,..)
- -> **Domaines de l'environnement concernés** (eaux souterraines, de surface, air, sols)







EPFL

Sites contaminés: bases légales

Conclusions des investigations, en fonction des critères définis dans l'Osite :

Nécessité de surveillance Nécessité d'assainissement

ou

Site non pollué, ne nécessitant ni surveillance, ni assainissement, ni inscription au cadastre.



Sites contaminés: bases légales (suite)

Si un site nécessite un assainissement :

Investigations de détail

Pour apprécier les buts et l'urgence de l'assainissement:

- Type, emplacement, quantités, concentration des substances dangereuses
- Type des atteintes à l'environnement
- Emplacement et importance des domaines de l'environnement menacés

Attention: les investigations ne peuvent généralement pas être exhaustives

(objectifs juridiques: qui est à l'origine ≠ objectifs techniques : où, quoi, comment faire):

- décharges : auto-corrélation +- nulle
- extrapolation des sondages = incertitude résiduelle importante (principe du sondage dans le cake : combien de raisins secs ?)

Assainissement

Définition nécessaire des objectifs d'assainissement spécifiques.

Eliminer les atteintes ou les dangers concrets de telles atteintes, par différents types de mesures:

- a. éliminer les substances dangereuses
- b. empêcher durablement la dissémination de ces substances = confinement

c restreindre l'utilisation du sol-



Sites contaminés: bases légales

Autres bases légales :

OLED (RS 814.600) - Annexe 5:

Définit les exigences pour la mise en décharge des déchets

- Type A: matériaux non pollués d'excavation, de percement de lavage du gravier, de curage de lacs de rétention
- Type B: déchets inertes: verre, céramique, matériaux bitumineux (HAP< 250 mg/kg), déchets minéraux, amiante, résidus pierreux du tri des déchets de chantier, déchets vitrifiés non solubles.
- Type C : Résidus de l'épuration des fumées d'incinération, déchets métallifères peu solubles.
- **Type D**: Mâchefers, cendres volantes lavées, matériaux minéraux provenant des buttes pare-balles.
- Type E : Résidus de dessablage des canalisations, déchets de crues, d'incendie, terres polluées, amiante, fraction fine du tri des déchets de chantier,



Types de contaminants

Substances inorganiques:

surtout métaux lourds

- Solubilité (mobilité) dépend fortement du pH
- En pratique on constate souvent qu'ils sont peu mobiles dans les sols

aussi:

- Ammonium: souvent présent
- Fluorures
- Nitrites



Types de contaminants

Substances organiques, parmi lesquelles

Hydrocarbures halogénés (ou hydrocarbures aliphatiques et aromatiques chlorés)

- Souvent toxiques, voire cancérigènes
- Relativement solubles dans l'eau, peu adsorbés, très volatils, plus denses que l'eau
- Relativement stables, se dégradent parfois lentement pour former des sous-produits plus toxiques

Hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM):

Les plus légers (volatiles, plus légers que l'eau) = BTEX = Benzène, Toluène, Ethylbenzène,
 Xylènes

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP):

- Denses, visqueux, peu solubles, peu volatiles, ex: Naphtalène, Pyrène
- Provenance: anciennes pollutions au mazout
- Souvent très cancérigènes

Phénols

origines: imprégnation du bois, distillation du goudron, peintures

Toxicité générale: plus le nombre d'atome de **chlore** est élevé, plus la biodégradabilité diminue et la toxicité augmente (sauf NaCl)

POPS (polluants organiques persistants): PCB, Pesticides, herbicides, etc.



Décontamination

3 types de solutions :

- Traitement sur place décontamination
 - Réduction du potentiel de danger
 - Nécessite en général du temps et de l'espace
 - Dépend du type de contamination
- Confinement
 - Maintien du potentiel de danger à long terme!
 - Réduit les atteintes par un contrôle de la mobilité
- Extraction et traitement hors site
 - Souvent imposé par les objectifs de délais liés aux nouvelles constructions
 - Nécessite souvent un tri et une optimisation
 - Peut créer de nouveaux dangers: gaz, toxiques (sécurité du personnel, transports)

42



Extraction

Nécessite un plan - qualité:

- Diagnostic et contrôles couche par couche / zone par zone
- tri : granulométrique, autre ??
- quels matériaux vont où ?
 - Type de décharge
 - Cimenterie (CRIDEC), centre de traitement
 - Traitement sur place
 - Stockage intermédiaire avant résultats de mesures, etc.
- quels contrôles?
 - Sur place: test rapides, contrôles visuels, olfactifs
 - En laboratoire (nécessite stockage intermédiaire)

Nécessite éventuellement un plan de sécurité/santé

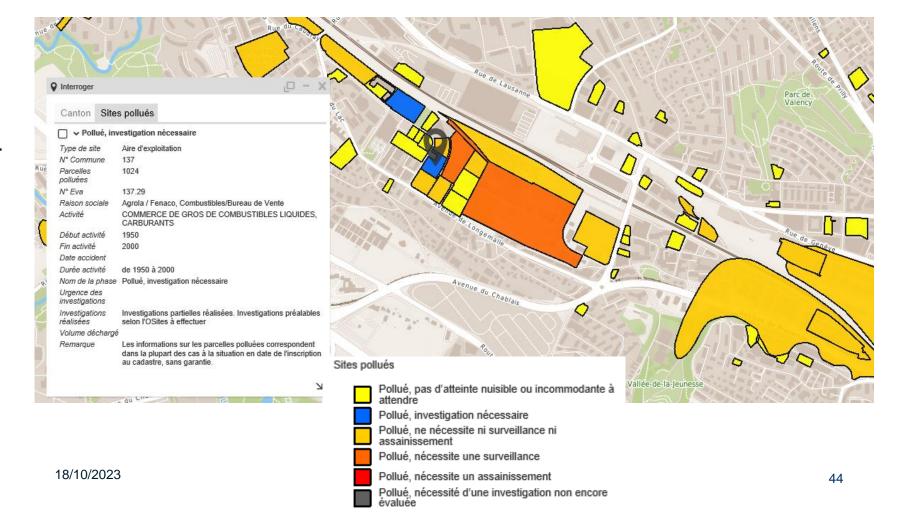
- Qui est responsable de quoi ?
- Mesures préventives
- Types de contrôles (gaz, eau) et limites
 - pour les travailleurs
 - pour l'environnement



Sites pollués dans les EIE

1. Déterminer si le site est inscrit au **cadastre** des sites pollués (ou si un site inscrit se trouve à proximité immédiate)

VD : cf: geo.vd.ch -> thème -> Eaux et sites pollués





Site pollué dans les EIE : Evaluation des enjeux pour le projet

Si un site est classé comme non pollué : pas d'obligation d'assainir,mais

chaque m3 excavé sera considéré comme déchets selon l'OLED :

- Coûts supplémentaires
- Grande **incertitude** sur les volumes (voire sur les qualités et coûts d'élimination)
- Ne pas mélanger, mais trier pour réduire les coûts et les transports
- $\Rightarrow\;$ À évaluer dans le RIE
- ⇒ Conseiller le maître d'ouvrage/architecte et suggérer les variantes possibles, par exemple :
 - Proposer des investigations complémentaires
 - Suggérer de ne pas excaver, d'adapter le projet
 - Avertir le MO des risques financiers
 - Proposer un suivi professionnel de l'excavation
 - Attention : prenez des précautions sur vos estimations !
 - Risques de responsabilité civile en cas de sous-estimation

EPFL

Suivi des travaux

- Tri sélectif in situ des matériaux d'excavation
- Prélèvements et analyses (in situ et labo)
- Coûts d'élimination de 30.- à 2'000.- CHF/m³

(pour des matériaux pollués, moyenne = 250 CHF/m³)

- Suivi, analyse, tri, travail d'ingénieur
 - → Investir dans l'intelligence pour réduire les coûts d'élimination
 - → Ne pas cautionner des traitements/solutions non conformes!



Tri sélectif de fûts de brai de houille





Déchets et sites pollués dans les EIE : à faire pour semaine prochaine

Déchets :

- Définissez les principaux déchets de production qui pourraient être problématiques
- 2. Définissez les principaux déchets de dé/construction qui pourraient être produits et leur destination

Sites pollués :

- Estimer le cas échéant le risque de pollution liée aux activités antérieures (= analyse historique sommaire), voir cadastre ou définissez ce qu'il y a lieu de vérifier
- Analyser les données disponibles (forages, géotechniques, etc.) le cas échéant
- Analyser les volumes d'excavation, la qualité des matériaux excavés et les solutions d'évacuation légales
- 4. Définir éventuellement les investigations complémentaires pour clarifier les points ci-dessus
- 5. Définir éventuellement le suivi des travaux nécessaire.